

Convention Territoriale Globale CC Pyrénées Haut Garonnaises



UNE ÉTUDE DE TERRITOIRE PARTICIPATIVE

Depuis le mois de février 2022, une **démarche de Convention Territoriale Globale (CTG)** est en cours à la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises, associant la ville de Bagnères-de-Luchon, la CAF de Haute-Garonne, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, la Mutualité Sociale Agricole et l'Éducation Nationale.

Différentes étapes ont été nécessaires à cette contractualisation. Une première phase de travail a permis la réalisation d'un **rapport de diagnostic des dynamiques et des besoins de la population**.

Ce diagnostic a été largement alimenté par une **analyse statistique, des échanges avec les agents de la CCPHG, les élus et les partenaires** ainsi que des **enquêtes à la population et aux élus**.

Ce travail a permis de mettre en **lumière les grands enjeux locaux** sur lesquels la CCPHG et ses partenaires souhaitent travailler dans les prochaines années.

Durant la **seconde phase**, trois groupes de travail ont réuni **les différents partenaires** pour imaginer des axes de travail et des pistes d'actions sur les trois thématiques retenues : l'habitat, l'accompagnement des jeunes, la coordination des acteurs du territoire et le réseau

Ces objectifs et actions ont été **présentés aux élus le 20 octobre**. Ils et elles ont validé les grands axes et projets du plan d'actions.

Cette CTG représente la stratégie intercommunale en termes de politique sociale et familiale. Concrètement, la CTG est un document cadre reprenant :

- Les **enjeux** du territoire
- Les **axes stratégiques** vers lesquels les acteurs de terrain souhaitent aller pour les prochaines années
- Les **fiches actions** engageant les acteurs à agir en direction de ces axes stratégiques

Nous vous remercions pour votre implication tout au long de cette démarche !

CALENDRIER DE LA DÉMARCHE

Diagnostic de territoire

Février – Juin 2022

- Réunion de lancement de la CTG
- Journal n°1
- Profil statistique de la CC
- Entretiens avec les acteurs clés (x15)
- Enquêtes à la population et aux élus
- Rapport de diagnostic qualitatif
- Restitution au comité de pilotage
- Restitution partenariale
- Journal n°2

Préconisations et pistes d'action

Juin – Novembre 2022

- Groupe de travail du Comité de pilotage (15 Juin)
- Tables rondes « actions » avec les élus, agents et partenaires (x3)
- Production de fiches actions
- Réunion des instances de pilotage
- Restitution au Conseil communautaire
- Journal n°3

La Convention Territoriale Globale, un projet social de territoire

Trois enjeux prioritaires

L'habitat, la jeunesse, la coordination des acteurs et la valorisation de l'existant

Une convention multithématique Un plan d'actions à mettre en œuvre

L'amélioration
des services aux
familles

La lutte contre
la précarité et la
pauvreté

L'accès aux
droits

L'accès aux soins

Le renforcement
du lien social

Une coordination des acteurs Un réseau à mettre en place et à orchestrer

La gouvernance de la CTG
(Comité de pilotage, Comité
technique, chargé de
coopération)

L'évaluation de la CTG

Le réseau partenarial

La première CTG de la CCPHG sera signée à la fin de l'année 2022. Dès lors, le plan d'actions pourra être mis en œuvre, jusqu'à la future actualisation de la convention en 2026.

Le plan d'actions de la CTG se base sur

- Les enseignements du **diagnostic** partagé de territoire
- Les réflexions du Comité de pilotage sur **les axes prioritaires**
 - **La mise en coordination des acteurs** du territoire et la valorisation de l'offre auprès des usagers pour capitaliser sur les réseaux, dispositifs et offres existantes et ne pas créer de doublons
 - **L'habitat** pour que chaque résident et nouvel arrivant puisse se loger dans les meilleures conditions quelque soit son profil (âge, revenus, activité professionnelle...)
 - **La jeunesse**, un public prioritaire, mais une offre aujourd'hui réduite et localisée sur le territoire (à Bagnères-de-Luchon) en lien avec une compétence qui est communale
- Les retours et idées d'actions issues des **groupes de travail participatifs** et partenariaux (6 et 7 septembre)
- Les ajouts techniques du **Comité technique** (9 septembre)

A noter : les **travaux de la CTG seront actualisés en 2025** dans une optique de mise à jour du diagnostic territorial et d'évaluation du plan d'actions.

Une démarche à faire vivre

La CTG sera pilotée par André Fillastre, vice-président de la CCPHG à l'enfance et la jeunesse, ainsi que par le ou la chargé.e de coopération CTG pour la CCPHG. Cet agent aura vocation à assurer le bon déroulé de la CTG et à mettre en œuvre le plan d'actions.

Des comités techniques thématiques se réuniront tout au long de la démarche pour approfondir et opérationnaliser certaines actions de la CTG.

Enfin, un comité de pilotage se réunira 1 fois par an afin d'effectuer un suivi global de la convention.

L'ORGANISATION DU PLAN D' ACTIONS

- Un axe de travail transversal (cf. ci-dessous)
- 5 axes thématiques, déclinés en objectifs et pistes d'actions présentés comme suit : (cf. pages 4,5,6)



Certains objectifs du plan d'actions de la CTG n'ont pas été déclinés en actions au cours des groupes de travail (ex. favoriser l'inclusion numérique, cf. page 5). Ces objectifs sont néanmoins essentiels à relever pour le territoire. Ils seront approfondis au fil du déploiement de la CTG.

LE PLAN D' ACTIONS

LE RÉSEAU PARTENARIAL ET LA COORDINATION DES ACTEURS

LES CONSTATS

- Un manque d'interconnaissance entre les professionnels
- Des dispositifs existants mais peu connus des partenaires, ne pouvant ainsi pas réorienter de manière satisfaisante les usagers

Les plus-values du travail partenarial et de la coordination des acteurs sur le territoire

1. Favoriser l'interconnaissance des professionnels pour réorienter les usagers de manière plus efficace et efficiente
2. Améliorer l'accès aux droits en capitalisant sur la richesse du maillage partenarial et en évitant les doublons
3. Améliorer les réponses apportées aux usagers grâce à un partage d'information et à une recherche collective de réponses à des problématiques spécifiques
4. Mutualiser les compétences

DES ACTIONS TRANSVERSALES À DÉVELOPPER

- Organiser des petits-déjeuners partenariaux
- Coordonner un forum annuel partenarial à l'échelle du Comminges



LES CONSTATS

- De moins en moins de familles sur le territoire : une réduction de 150 familles avec enfants en 10 ans
- Des atouts d'attractivité indéniables du territoire et une volonté politique d'attirer les familles avec enfants, dans un contexte de vieillissement de la population
- Un PEDT qui fonctionne bien sur le territoire mais des questionnements quant à la compétence jeunesse



1. OFFRIR UN SERVICE ÉQUITABLE À L'ENSEMBLE DES JEUNES ET DES OPPORTUNITÉS POUR RESTER SUR LE TERRITOIRE



Actions à développer

- Réflexion sur l'organisation de la compétence et de la coordination jeunesse dans la CCPHG
- TAD Ados : Transport à la Demande ouvert aux jeunes sur des créneaux ciblés
- Plan de prévention pour la santé mentale des jeunes



2. POURSUIVRE L'HARMONISATION DE L'OFFRE PETITE ENFANCE ET ENFANCE POUR PROPOSER À TOUS LES ENFANTS UN MÊME SERVICE

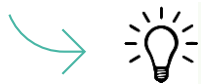


Actions à développer

- Harmonisation des modalités d'accueil des équipements collectifs du territoire dédiés à la petite enfance
- Ouverture d'ALSH maternels et élémentaires les mercredi
- Développement de l'offre d'accueil individuel



3. SOUTENIR LA PARENTALITÉ DONT LES FAMILLES MONOPARENTALES TOUT PARTICULIÈREMENT

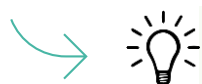


Actions à développer

- Création d'un Lieu d'Accueil Enfant Parent
- Développement d'espaces d'accueil des parents
- Guide des acteurs éducatifs



4. ACCOMPAGNER LE MAINTIEN DE L'AUTONOMIE DES PUBLICS SENIORS ET EN SITUATION DE HANDICAP



Actions à développer

- Réflexion sur une politique « gérontologie » et « autonomie » du territoire

AXE 2 - ACCOMPAGNER L'ACCÈS AUX DROITS



LES CONSTATS

- Un accès aux services complexifié par la topographie particulière du territoire
- Un éloignement géographique des partenaires en milieu rural et l'absence de structures labellisées Centres Sociaux ou Espace de Vie Sociale par la CAF, porte d'entrée vers certains services et droits
- Le territoire prochainement investi par des services publics itinérants (bus de la Mission Locale)



1. DÉVELOPPER DES LIEUX REPÉRÉS À DES ENDROITS STRATÉGIQUES AVEC UNE MISE EN RÉSEAU



2. ALLER VERS ET ACCOMPAGNER LES POPULATIONS LES PLUS DÉMUNIES ET LES PLUS ÉLOIGNÉES DU DROIT



Actions à développer

- Organiser un « aller vers » des partenaires vers les usagers, en nouant un partenariat avec les Mairies (permanence d'organismes sociaux dans les Mairies)
- Communiquer sur l'existence de Soli'Guide et accompagner ce guide d'actions de découvertes des institutions



3. FAVORISER L'INCLUSION NUMÉRIQUE

AXE 3 - LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ET LA PAUVRETÉ



LES CONSTATS

- La présence de ménages financièrement fragiles sur le territoire
- L'habitat, un facteur de précarité sur le territoire : un parc de logement ancien, un parc social très faible, de grandes typologies de logement, une accession à la propriété onéreuse



1. FAVORISER LE PARCOURS RÉSIDENTIEL DE TOUS SUR LE TERRITOIRE ET AMÉLIORER LE CONFORT DES LOGEMENTS



Actions à développer

- Le logement partagé intergénérationnel
- Un forum de l'habitat
- Une aide locale à l'accès au logement



2. DÉVELOPPER L'ACCÈS À L'EMPLOI EN RENDANT ATTRACTIF LE TERRITOIRE POUR LES PORTEURS DE PROJET ET EN FACILITANT LEUR IMPLANTATION OU MAINTIEN



3. FAVORISER LA MOBILITÉ POUR LES PLUS PRÉCAIRES (PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE, AYANT DES REVENUS MODESTES)

AXE 4 - ACCOMPAGNER L'ACCÈS À LA SANTÉ



LES CONSTATS

- Une population âgée et vieillissante signifiant des besoins de santé plus nombreux
- Le manque de piscine sur le territoire, véritable enjeu de santé publique, soulevé par les élus, les habitants et les partenaires



1. DYNAMISER L'OFFRE DE SOINS, DE MANIÈRE ÉQUILBRÉE SUR LE TERRITOIRE



2. RECONNAÎTRE LA PROBLÉMATIQUE DE LA SANTÉ MENTALE EN MILIEU RURAL



Action à développer

- Un plan de prévention en santé mentale (sensibilisation, formation, etc)



3. FAVORISER L'ACCÈS AU SPORT



Action à développer

- Permettre aux habitations de se former à la pratique de la nage

AXE 5 - CRÉER DU LIEN SOCIAL ENTRE LES HABITANTS, EN S'ADAPTANT AUX COMPORTEMENTS DE LA SOCIÉTÉ ACTUELLE



LES CONSTATS

- Une animation de la vie sociale sur le territoire assurée par le tissu associatif local
- Des habitants en demande de lieux de socialisation : pour 65% des répondants à l'enquête, les habitants n'ont pas accès à suffisamment de lieux d'échanges pour se retrouver



1. ENCOURAGER LES INITIATIVES ASSOCIATIVES ET CITOYENNES



Actions à développer

- Un diagnostic spécifique sur l'animation de la vie sociale à réalisation d'ici 2025